



Montreuil, le 24 avril 2024

Mme Catherine VAUTRIN
Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités
Courriel : sec.chefcab.tss@social.gouv.fr

M. Stanislas GUERINI
Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques
Courriel : sp.mtfp@transformation.gouv.fr

N/Réf. : NP/PL
N°051_20240424

Objet : Préavis de grève pour les journées du 1^{er} au 31 mai 2024 couvrant l'ensemble des salarié-es et agent-es des villes, départements, régions, établissements publics, métropoles, offices de l'habitat, services et entreprises de l'eau et de la thanatologie

Madame la Ministre,
Monsieur le Ministre,

Le mois d'avril a notamment été marqué par la présentation du nouveau projet de loi « pour l'efficacité de la Fonction publique », et les déclarations que nous considérons comme provocatrices contre les fonctionnaires et le prétendument « tabou » des licenciements. Si la Fonction publique est moins efficace, c'est parce qu'elle subit depuis des années une politique de désengagement financier de l'État, de dérèglementations tous azimuts, de privatisations, et votre gouvernement en porte l'entière responsabilité.

Une fois de plus, la démonstration est faite que, pour votre gouvernement, le « dialogue social » est essentiellement un monologue antisocial. Vous voulez en finir avec les catégories A, B, C, avec les grilles, avec le système des rémunérations fondé sur le point d'indice. Vous voulez en finir définitivement avec la fonction publique de carrière. Vous voulez placer les agent.es public.ques sous l'autorité arbitraire et discrétionnaire de leurs employeurs.

Pour la CGT, cette offensive s'inscrit dans la politique menée depuis des années (ordonnances Macron, loi Travail...) contre le Code du travail et les conventions collectives. Elle est à mettre en relation avec la réforme destructrice de l'école appelée « choc des savoirs » massivement rejetée par les enseignants et les parents d'élèves. Vous voulez moins de diplômes, moins de qualifications reconnues dans les conventions collectives et les statuts. Tout cela pour baisser le « coût du travail », pour faire des économies alors que les milliards ne manquent jamais pour faire la guerre et pour le commerce des armes.

Ce projet de loi, s'il doit poursuivre l'entreprise de démolition du statut général de la Fonction publique, s'il doit déréglementer et désorganiser les services dans les collectivités et établissements publics, s'il doit réduire encore les droits des fonctionnaires et des agent.es public.ques, s'il doit réduire le droit d'intervention des représentant.es du personnel, ne résoudra en rien le déficit d'attractivité des services publics territoriaux et de toute la fonction publique.

Ce dont ont besoin les fonctionnaires et agent.es public.ques, ce sont les moyens nécessaires pour accomplir leurs missions de service public dans de bonnes conditions, pour les usagers et usagères comme pour eux-mêmes, ce qui s'oppose aux coupes budgétaires dans les crédits socialement utiles que le gouvernement par son ministre du Budget met en œuvre pour 2024 et prévoit pour 2025.

Ils et elles n'ont pas besoin de rémunérations « au mérite », porte ouverte à tous les clientélismes, à l'aggravation des discriminations faites aux femmes, par l'accroissement des primes ne comptant pas pour la retraite de surcroît.

.../...

Pour que nos services publics territoriaux redeviennent attractifs, en plus des mesures de revalorisation générale des salaires, il est nécessaire d'engager des négociations sur la refonte des grilles salariales, indispensables pour une reconnaissance juste des qualifications et de l'expérience, une revalorisation des métiers à prédominance féminine, un déroulé de carrière respectueux de notre statut avec à chaque échelon un gain conséquent de rémunération.

La Fédération CGT des Services publics soutient toutes les initiatives mises en œuvre par les fonctionnaires territoriaux, agent.es public.ques, salarié.es du secteur privé de l'eau, du logement social et de la thanatologie pour gagner sur leurs revendications locales et nationales. La Fédération CGT des Services publics reste déterminée pour porter avec les agent-es et salarié-es du champ fédéral leurs revendications et s'inscrit dans tous les appels à grève, mobilisations, manifestations.

Non seulement nous ne tournons pas la page mais nous restons déterminé.es à lutter pour la justice sociale. La mobilisation et l'engagement contre toutes les réformes et projets de réformes injustes, infondés et inefficaces sont à l'ordre du jour. À cet effet, la fédération CGT des services publics appelle l'ensemble des fonctionnaires, agent-es public.ques et salarié.es de notre champ privé à se mobiliser pour :

- L'augmentation générale des salaires ;
- L'augmentation immédiate de 10 % du point d'indice de rémunération des fonctionnaires et son augmentation à six euros (6 €) en 2024 ;
- La revalorisation immédiate de 10 % des pensions et un niveau de pension (taux de remplacement) d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète ;
- L'abrogation de la loi portant réforme des retraites ;
- L'égalité salariale femmes-hommes, mesure essentielle pour lutter contre l'inflation et financer les retraites ;
- L'abrogation de la loi dite de transformation de la Fonction publique ;
- Le retrait du projet de loi dit « pour l'efficacité de la Fonction publique » ;
- Dans le cadre de la campagne revendicative « 10 % pour la Fonction publique » : 10 % de temps de travail en moins, 10 % d'effectif en plus, 10 % de temps de formation ;
- Le maintien, l'amélioration, le renforcement de l'ensemble de nos services publics et contre toutes les mesures les remettant en cause (privatisations, délégations de service public...) ;
- Rejeter toutes formes d'individualisation des traitements et des carrières « au mérite ».

C'est pour toutes ces raisons que la fédération CGT des Services publics prend une fois de plus ses responsabilités en déposant un préavis de grève pour les 1^{er} mai 2024, 2 mai 2024, 3 mai 2024, 4 mai 2024, 5 mai 2024, 6 mai 2024, 7 mai 2024, 8 mai 2024, 9 mai 2024, 10 mai 2024, 11 mai 2024, 12 mai 2024, 13 mai 2024, 14 mai 2024, 15 mai 2024, 16 mai 2024, 17 mai 2024, 18 mai 2024, 19 mai 2024, 20 mai 2024, 21 mai 2024, 22 mai 2024, 23 mai 2024, 24 mai 2024, 25 mai 2024, 26 mai 2024, 27 mai 2024, 28 mai 2024, 29 mai 2024, 30 mai 2024 et 31 mai 2024 de 0 h à 24 h pour l'ensemble des agent-es de la Fonction publique territoriale et pour les salarié-es relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social).

Notre organisation est disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Dans cette attente, nous vous adressons, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, nos sincères salutations.

Pour la fédération CGT des Services publics,
Natacha POMMET



Secrétaire générale